



## COMPLEMENTAIRE SANTE PREVOYANCE

[RESPECTÉE]

### Un premier pas vers la Solidarité et l'Équité !

#### DE NOUVELLES DISPOSITIONS AU 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

Un avenant à l'accord cadre sur la prévoyance du Groupe a été signé le 25 novembre 2008 entre la Direction et toutes les organisations syndicales sauf la CGT qui vise principalement :

- à supprimer les exclusions existantes en matière d'adhésion au régime de remboursement de frais de santé
- à permettre aux salariés sous contrat à durée déterminée qui bénéficient déjà d'une couverture de remboursement de frais de santé, de demander à être dispensés d'adhésion au seul régime de remboursement de frais de santé.

**Le remboursement des frais de santé est désormais accessible aux salarié(e)s sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.**

**Ainsi, tous les CDD ayant 6 mois d'ancienneté, quel que soit le type de contrat de travail pourront bénéficier d'une couverture complémentaire santé**

#### Mais la CFDT a exprimé d'autres demandes qui n'ont pas été retenues par l'entreprise :

- Diminuer les conditions d'ancienneté de 6 mois à 3 mois
- Etudier la mise en place d'un 3<sup>ème</sup> niveau de cotisation pour les plus bas revenus notamment pour les CDITP
- Ouvrir une négociation sur l'extension du contrat collectif prévoyance-santé aux fonctionnaires

**La CFDT continuera à intervenir à tous les niveaux pour faire aboutir ces légitimes revendications.**

**le 22 janvier, je vote Cfdt**

**La CFDT, c'est faire.**



[ nous rejoindre ] [www.cfdt-ftorange.fr](http://www.cfdt-ftorange.fr)